

## Conditions Générales de Vente

(en vigueur au 1er juillet 2024)

### Article 1 – Objet de vente et conditions

Le présent document régit les conditions d'exécution de vente des services de *Julie Courard EI* qui est spécialisée dans le soutien des femmes et des familles pendant la période périnatale ainsi que le bien-être des femmes. A ce titre, *Julie Courard EI* propose des services de bien-être et des ateliers en présentiel (ci-après, les « Prestations de service »), à destination des femmes et des parents (ci-après « le Client »).

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à toute réservation et achat de Prestations de services suivantes :

- Massage prénatal
- Massage Combo
- Cocon rebozos
- Transmission : découverte du portage physiologique
- Transmission : massage bébé
- Cercles de femmes
- Ateliers

L'accompagnement périnatal, cœur du métier de doula, est exclu de ces CGV car soumis à la réglementation du CESU (Chèque emploi service universel).

Les caractéristiques principales des Prestations de services sont présentées sur le site internet <https://www.juliecourard.fr>.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande. Tout paiement de la commande vaudra acceptation des CGV en vigueur par le Client.

Le choix et l'achat d'une prestation de service ou d'un produit est de la seule responsabilité du Client.

Les coordonnées de *Julie Courard EI* sont les suivantes :

Julie Courard

17 rue des Tilleuls

21000 Dijon

Immatriculée sous le régime de l'entreprise individuelle sous le n° 915 384 390 00018

Email: [jcourard@gmail.com](mailto:jcourard@gmail.com)

téléphone : 07 83 62 89 72

### Article 2 – Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur figurant sur le site <https://www.juliecourard.fr> lors de l'enregistrement de la réservation.

Les prix sont exprimés en Euros HT (TVA non applicable – article 293B du CGI) et sont ceux en vigueur au moment de l'enregistrement de la réservation. Julie Courard se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, sans autre formalité que de porter les modifications en cause sur le site, mais les services réservés sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la réservation.

Une facture est établie par Julie Courard et remise au Client sur demande.  
Pour les prestations de service à domicile, au-delà de 30 minutes du siège social de *Julie Courard EI*, des tarifs différents seront appliqués et disponibles sur simple demande.

### **Article 3 – Délai de règlement**

Le règlement de la prestation est exigible le jour de la prestation de service ou bien le jour de réception de la carte cadeau.

### **Article 4 – Règlements**

Le règlement peut être effectué en espèces, chèque, Paylib ou virement bancaire.

### **Article 5 – Conditions d'utilisation et de paiement des cartes cadeaux**

Une carte cadeau est un bon cadeau de la désignation et du montant d'une des prestations proposées par *Julie Courard EI*.

Le Bénéficiaire désigne la personne utilisatrice de la Carte Cadeau. Le client est invité à porter à la connaissance du Bénéficiaire les CGV ici présentes.

Les cartes cadeaux sont valables 1 an après achat, hors mention contraire.

Les cartes cadeaux ne sont pas remboursables mais peuvent être utilisées pour une autre prestation que celle désignée au départ si souhaité, un complément du montant peut être demandé le cas échéant.

### **Article 6 – Protection de la vie privée**

La prestataire considère comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document ou donnée, dont elle pourra avoir connaissance à l'occasion de la présente convention d'accompagnement. La prestataire, toutefois, ne saurait être tenue pour responsable d'aucune divulgation si elle en avait déjà connaissance antérieurement à la date de signature de la présente convention, ou si elle les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

### **Article 7 – Assurance**

*Julie Courard EI* dispose d'une assurance lui permettant de couvrir les dommages survenant au cours des interventions et dont elle serait responsable.

### **Article 8 – Force majeure**

*Julie Courard EI* ne saurait engager sa responsabilité en cas de manquement à ses obligations si ce manquement est dû à la survenance d'un cas de force majeure. Constituent notamment des cas de force majeure (sans que cela soit une liste exhaustive), des grèves totales ou partielles, entravant le bon fonctionnement de *Julie Courard EI*, l'interruption des transports, l'arrêt d'une machine, tout désastre naturel (tempête, feu, inondation), tout accident ou interruption des services ou panne, toute demande expresse du gouvernement à limiter voire interdire les rassemblements. Dans ce cas les obligations de *Julie Courard EI* sont suspendues, les délais d'exécution étendus et l'Offre demeure en vigueur. En cas de force majeure persistant plus de trois (3) mois, toute Partie peut résilier de plein droit l'Offre, avec effet immédiat, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 9 – Droit applicable - langue**

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

**Article 9 – Cas de différend**

Pour toute réclamation merci de contacter le service clientèle à l'adresse postale ou mail de *Julie Courard EI* indiquée à l'Article 1 des présentes CGV. *Julie Courard EI* a ensuite 14 jours pour effectuer une réponse par écrit.

Si aucune solution proposée ne convient au Client et à *Julie Courard EI*, ils envisageront, en premier lieu, la voie de l'amiable avant toute procédure judiciaire. A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, le médiateur compétent que cette entreprise a mis en place conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation.

Nom de l'entité de médiation : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, il est possible de déposer une réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND.

En l'absence de solution, le Tribunal compétent est le tribunal du ressort de la cour d'appel du siège social de *Julie Courard EI*.